



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NOS. 25.02.02.25 ET 25.11

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 2 juin 2025, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement No. 25.02.02.25 modifiant le règlement No. 25.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2025 afin d'ajouter certains tarifs relatifs aux services aéroportuaires
- Règlement No. 25.11 visant à abroger certains règlements municipaux désuets

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la Loi et sont entrés en vigueur le 6 juin 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 6 juin 2025.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière